

# Note de présentation brève et synthétique du budget annexe du Service des Eaux de la commune d'AUTRUY SUR JUINE Année 2023

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : [www.autruy-sur-juine.fr](http://www.autruy-sur-juine.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 Avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service des eaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes d'eau principalement, des locations de compteurs et des frais d'accès au service et frais de fermeture des branchements. Les tarifs n'ont pas été réévalués en 2023 :

Prix de vente de l'eau : 2 € net – le service n'étant pas assujéti à la T.V.A.

Location du compteur : 3 €/mois pour DN 15 et 20 – 4 €/mois pour DN 30 et 5 €/mois pour DN 40 et plus

Frais d'accès au service de l'eau : 55 €

Frais de fermeture de branchement : 33 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (achats eau au SPEP de Trémeville, entretien des réseaux ...), les charges du personnel technique et administratif de la commune pour le temps passé auprès du service des eaux, et les intérêts de l'emprunt à payer.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit	7 546.47 €	Vente de l'eau	151 000.00 €
Charges courantes	83 057.00 €	Redevance pollution	13 000.00 €
Charges de personnel	9 000.00 €	Location compteur	12 000.00 €
Autres charges de gestion courante	2 700.00 €	Frais ouverture/ Fermeture compteur	1 321.00 €
Charges financières	13 664.05 €		
Charges exceptionnelles	500.00 €	FCTVA	1 610.00 €
Reversement redevance pollution	19 200.01 €	Reprise provisions	179.00 €
Dépenses imprévues	100.00 €		
Total dépenses réelles	135 767.53 €	Total recettes réelles	179 110.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 026.47 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €
Virement à la section d'investissement	17 063.00 €		
Total général	183 857.00€	Total général	183 857.00 €

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme et aux gros travaux.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit	81 882.85 €	Autres réserves	414 875.85 €
Emprunt	35 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement	17 063.00 €
Travaux sur réseaux	405 393.15 €		
		Subventions	62 400.00 €
		FCTVA	1 657.68 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	31 026.47 €
Total général	527 023.00 €	Total général	527 023.00 €

L'année 2023 devrait voir l'achèvement des travaux concernant le remplacement des canalisations d'eau potable (Fromonvilliers, Boissy-le-Girard, Trémeville et Quatre Vaux), et l'installation des compteurs d'eau sur le domaine public, en limite de propriété.

### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Le budget 2023 du service de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 183 857 € en section de fonctionnement et à 527 023 € en section d'investissement, sans avoir eu recours à une augmentation des différents tarifs.

Etat de la dette :

Pour le renouvellement de canalisations, il a été contracté un emprunt de 700 000 € en 2014, sur 20 ans, au taux de 3.55 %

Par arrêté préfectoral en date du 15 Mars 2023, il est acté que l'exercice des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » est transféré à la Communauté de Communes du Pithiverais au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 13 Avril 2023

Le Maire,

Christophe GUERTON

